



ACTE D'AUTORISATION

Reconnaissance mutuelle séquentielle ? Famille de produits ? Meta SPC 1

Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le meta SPC:

Impralit ACA Protect Family -famille de produits biocides - méta SPC1 est autorisé conformément à l'article 33 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 09/06/2022. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation :

RÜTGERS ORGANICS GMBH

Oppauer Strasse 43

DE D- 68305 MANNHEIM

Numéro de téléphone: 0049/6217654309 (du responsable de la mise sur le marché)

- Nom commercial des produits contenus dans la famille de produits ? meta SPC 1:
 - o Impralit ACA protect
 - o Impralit ACA protect brown
- Numéro d'autorisation de la famille de produits ? meta SPC1: BE2019-0024-01-00
- Utilisateur autorisé: Uniquement pour les professionnels
- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:
 - o SL - concentré soluble
- Nom et teneur de chaque principe actif:

Carbonate de cuivre(II) - hydroxyde de cuivre(II) (1:1) (CAS 12069-69-1): 20.0 % Tebuconazole (CAS 107534-96-3): 0.3 %



Propiconazole (CAS 60207-90-1): 0.3 %

- Substances préoccupantes

Monoethanolamine (CAS 141-43-5): 35.0%

- Type de produit et usage en vue duquel les produits du meta SPC sont autorisés:

8 Produits de protection du bois

Exclusivement autorisé pour le traitement préventif du bois de grume pour catégories d'utilisation 1, 2 , 3 et 4.

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC: Date de production + 2 ans
- Organismes cibles :
 - o Coléoptères du bois
 - o Champignons lignivores

§2.Fabricant des produits contenus dans le meta SPC et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Impralit ACA Protect Protect Family ? Famille de produits biocides ? méta SPC1 :

RUETGERS ORGANICS GMBH, DE

- Fabricant Carbonate de cuivre(II) - hydroxyde de cuivre(II) (1:1) (CAS 12069-69-1):

SPIESS-URANIA CHEMICALS GMBH, DE

- Fabricant Propiconazole (CAS 60207-90-1):

LANXESS DEUTSCHLAND GMBH, DE

- Fabricant Tebuconazole (CAS 107534-96-3):

LANXESS DEUTSCHLAND GMBH, DE

§3.Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du meta SPC:

- Ce meta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom **Impralit ACA Protect Family ? famille de produits biocides** avec le numéro d'autorisation BE2019-0024-00-00.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

§4.Classification des produits contenues dans le meta SPC:



- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

Code H	Classe et catégorie
H314	Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1B
H318	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 1
H332	Toxicité aiguë (inhalation) - catégorie 4
H335	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - catégorie 3
H360D	Toxicité pour le système reproductif - catégorie 1B
H410	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 1

§5. Conditions particulières à l'(aux) usage(s):

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 35 de l'AR du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée: Pas d'application

- Stockage et transport:

Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables
Respect des
1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et
2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.

- Conditions d'usage:

Catégorie	Condition	Description	Norme EN
Yeux	Lunettes de protection	Porter des lunettes de protection	EN 166:2001
Mains	Gants	Porter des gants résistants aux produits chimiques	EN 374-1:2003
Corps	Combinaison	Porter une combinaison	EN 13034:2005+A1:2009

Bruxelles,

Meta SPC dans une famille de produits biocides le



SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Direction générale Environnement
EUROSTATION ? BLOC II, Place Victor Horta 40 bte 15, B - 1060 Bruxelles

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides
Lucrece Louis

30/05/2019 15:07:56